

DELIBERATION N° 94/01-13 - TARIFS DES MANIFESTATIONS ET ANIMATIONS DU COMITE D'EXPANSION

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, rappelle à l'Assemblée la délibération du 18 Octobre 1993 instituant une régie de recettes et une régie d'avances pour la gestion du Comité d'Expansion.

Il importe maintenant de fixer les tarifs d'entrée aux différentes manifestations et animations du Comité d'Expansion.

Les droits d'entrée suivants, identiques aux tarifs pratiqués par le Comité d'Expansion en 1993 et pouvant être actualisés annuellement, sont proposés à compter du 1er Janvier 1994 :

- conférence filmée	25 F
- théâtre enfants	15 F
- théâtre adulte	30 F
- concerts	30 F
- bals	50 F
- fête de la bière	60 F
- Jazz Pulsations en pays lorrain	50 F

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- d'accepter les tarifs proposés ci-dessus.
- d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 1994, imputation 940 31 7006.